



---

Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis 04/2021 – Demande d'un crédit de Fr. 19'700.– pour financer la poursuite des études relatives à la requalification de la route cantonale 1 B-P et la réalisation d'un tronçon de la Voie verte d'agglomération sur le territoire communal de Lully

---

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'étude du Préavis 04/2021 était composée de MM. Philippe Isoz, Corentin Rondot, et de Mme Valérie Mutschler, rapportrice. Elle s'est réunie le 14 septembre 2021, en présence de MM. Mark Wings, Syndic, Eric Rondot, Municipal et de M. Jean-Christophe Birchler, ingénieur civil EPFL, chef de projet Région Morges Infrastructures et Mobilité. Ces derniers nous ont présenté en détail et en images le sujet et ont répondu à toutes nos questions. La commission s'est encore réunie le 21 septembre pour l'élaboration de son rapport.

### 1. Préambule

La requalification de la route cantonale 1 B-P est un projet intercommunal, unissant les communes de Tolochenaz, de Lully et de St-Prex, ainsi que l'Etat de Vaud.

Les demandes de crédit nécessaires à la poursuite des études ont été déposées dans nos trois communes dans la même temporalité. Lully, Tolochenaz et St-Prex sont donc communes partenaires de ce projet. Elles font l'objet d'une étroite coordination, qui a déjà permis, en outre, de déterminer les taux de participation financière de chacune.

Le financement de la part communale de la suite des études de ce projet, jusqu'à l'obtention de l'appel d'offre, fait l'objet du présent préavis.

La Municipalité a détaillé le projet. Après analyse de celui-ci, la commission présente un avis favorable à la demande de crédit de Fr. 19'700.- pour les raisons suivantes :

### 2. Discussion

La commission a d'emblée mis le doigt sur l'importance et la cohérence de nos liens avec St-Prex et Tolochenaz. Lors de la rédaction de ce rapport (le 28.09.21), nous savons que :

- Tolochenaz a validé sa part en fin de législature précédente
- Le Conseil de St-Prex devrait voter le mercredi 29.09
- Il reste également le Grand Conseil qui devrait voter en novembre a priori (mais, selon M. Birchler, pas de grand suspens de ce côté, cela devrait passer facilement)

En imaginant que tous les préavis soient approuvés, amorçons notre réflexion :

Lully, du haut de son taux de participation de 4% au projet, est néanmoins un maillon de la chaîne, un maillon permettant la continuité des 2,7 km entre St-Prex et l'entrée de Morges. Si Lully refuse ce crédit de Fr. 19'700.-, la Voie verte depuis Pully existera sans doute. Mais elle s'arrêtera à Morges, voire à Tolochenaz, mais n'ira pas jusqu'à St-Prex, ce qui serait fort dommage.

Ce n'est pas la première fois qu'une collaboration étroite entre nos trois communes a lieu, notamment lorsqu'il s'agit de travaux sur les routes ou les giratoires faisant frontière entre les communes. Il est donc essentiel de pouvoir se coordonner avec St-Prex et Tolochenaz, chacun étant utile à l'autre.



Pour notre commission, il fait donc sens de continuer à suivre la même ligne et d'être cohérents avec nos communes partenaires, dans notre intérêt et dans le leur.

Ensuite, nous nous sommes interrogés sur la pertinence d'une Voie verte passant sur notre territoire :

Nous nous accordons à dire qu'il est, de nos jours, primordial de favoriser la mobilité douce. Pour des raisons écologiques, pour des raisons de sécurité également. La requalification de la route cantonale, couplée à la réalisation de la Voie verte, offre une réponse pertinente à ces besoins écologiques et sécuritaires. Un comptage a récemment eu lieu sur ce tronçon de la route du lac : 250 vélos par jour ont été comptabilisés ! Des vélos qui ont roulé sur ces bandes cyclables, au grand dam des automobilistes à qui il ne reste qu'une étroite portion de route ! La solution actuelle n'est pas acceptable ! La Voie verte, séparée de la route par une bande végétalisée, permettrait aux voitures de ne plus être gênées par les vélos et vice versa.

Il est certes difficile de prétendre que des travaux routiers soient écologiques, mais ce qui le sera, ce seront les nouvelles habitudes de mobilité douce qui seront encouragées et facilitées.

Nous nous sommes enfin interrogés sur le montant de Fr. 19'700.- demandé aujourd'hui :

- Qu'est-ce qui nous attend ensuite ?
- S'agit-il de demandes « à tiroirs » ?
  - o Le montant de 19'700.- est la part à charge de Lully pour effectuer l'étude d'avant-projet, l'examen préalable du canton, le projet d'ouvrage, la mise à l'enquête et enfin l'appel d'offres à entreprises pour la réalisation.
  - o Resteront le projet définitif et enfin la réalisation et le suivi de chantier. Ces éléments seront financés par le crédit d'ouvrage à venir en 2024-2025. Le préavis le précise bien : ces coûts sont estimés pour Lully à Fr. 942'315.00.

Hors, d'après M. Birchler, ces coûts sont très vraisemblablement surévalués et des économies seront recherchées dans les prochaines étapes de projet. Voici comment :

- o D'une part, il faut déduire la subvention de 35% que la Confédération accorde à la Voie verte d'agglomération, ainsi qu'un subside que Morges et St Prex nous reverseront une fois que Lully aura pris en charge les premiers Fr. 300'000.-. Ceci est prévu dans la convention intercommunale de cofinancement solidaire.
- o D'autre part, M. Birchler suppose que le Canton va augmenter son quota de participation aux aménagements cyclables. En effet, les aménagements du type Voie verte devraient devenir la norme et être davantage soutenus par le Canton.

Pour toutes ces raisons, et toujours d'après M. Birchler, ces éléments doivent permettre de garantir que la participation finale de Lully aux travaux n'excédera pas 300'000.-, tel que convenu. Ces prédictions sont donc, à nos yeux, encourageantes et rassurantes.

Enfin, il n'y a pas de "tiroir" ou d'éléments autres à financer, mis à part les éventuels imprévus inhérents à ce genre de projets. Néanmoins, ces derniers sont hypothétiques et seraient, le cas échéant, très probablement couverts par la participation de Région Morges à nos études (env. 4'800.-).



### 3. Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE LULLY**

- Dans sa séance du 4 octobre 2021
- Vu le présent préavis n° 04/21 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. D'autoriser la Municipalité à poursuivre les études de requalification de la route cantonale 1 B-P et d'intégration de la voie verte d'agglomération sur le territoire communal de Lully ;
2. De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 19'700.- pour entreprendre ces études ;
3. D'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale,
4. D'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par la réserve du compte 9282.12 – fonds de réserve routes.

Les membres de la commission : Philippe Isoz (membre), Corentin Rondot (membre) et Valérie Mutschler (rapportrice)